

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1933**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 1153, 1243 et 1433 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon située au 5, rue Jules Védrines et appartenant à la société civile GET

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1933**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition des lots n° 1153, 1243 et 1433 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon située au 5, rue Jules Védrières et appartenant à la société civile GET**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type F2, situé au rez-de-chaussée du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon, d'une superficie de 44,75 mètres carrés, formant le lot n° 1243 avec les 220/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 1 au plan des caves, formant le lot n° 1153 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un emplacement de parking, portant le numéro 76 au plan des parkings, formant le lot n° 1433 avec les 6/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé au 5, rue Jules Védrières à Bron et appartenant à la société civile GET, demeurant 31 bis, rue Feuillat à Lyon 3°, représentée par sa gérante, madame Zara Khoualed.

Aux termes du compromis, la société civile GET cédera les biens en cause, libres de toute location ou rénovation, au prix de 64 000 €, dont 60 000 € pour l'appartement et 4 000 € pour l'emplacement de parking, conforme à l'avis de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 1er février 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 64 000 €, d'un logement de type F2, d'une cave et d'un emplacement de parking, formant les lots n° 1153, 1243 et 1433 de la copropriété Le Terraillon, situés au 5, rue Jules Védrines à Bron et appartenant à la société civile GET, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 64 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.